

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPEES

MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, la ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane,

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre,

Vu l'arrêté du 14/02/2008 portant création de la mention Animation sociale du **DEJEPS**, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle ;

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 21/06/2024.

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité **Animation socio-éducative ou culturelle**, mention **Animation sociale** est attribué aux personnes dont les noms suivent :

Civilité	Nom	Prénom
Madame	AMENSAG	Nora
Madame	AOUZELLEG	Lea
Madame	ARTAUD	Angelique
Madame	BIGUE	Geraldine
Madame	BOURET	Jessy
Monsieur	CHAHHOU	Oussama
Madame	DARRIET	Maeva
Madame	FOUQUET	Murielle
Madame	GONCALVES	Andrea
Monsieur	HALIDI	Ramadani
Madame	HERVE	Camille
Madame	KUHNE	Laurie



Liberté Égalité Fraternité

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS, DE L'AUTONOMIE ET DES PERSONNES HANDICAPEES

MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

Monsieur	LE ROUX	Thibault
Madame	LEPETIT	Coleen
Monsieur	LUCIANI	Necim
Madame	MACE	Mathilde
Monsieur	MANIERKA	Colin
Monsieur	MORLOT	Sebastien
Monsieur	MURIS	Xavier
Madame	POIGNEAU	Camille
Madame	PRIOUX	Jil
Madame	SEITE	Gaëlle
Madame	TEILLARD	Laetitia

Article 2.- La rectrice de région académique de Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 21/06/2024

Pour la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités et par délégation, le chef du pôle formation certification emploi

Sébastien DARTAI